
Message aux comptes 2024

A l'attention de l'Assemblée des délégué.e.s

I. Introduction

Le présent message vise à fournir aux délégué.e.s les éléments essentiels en vue de l'approbation des comptes pour l'exercice 2024 de l'AGR.

II. Bases légales et statutaires

Les comptes 2024 ont été établis en respectant la loi cantonale sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) ainsi que le règlement des finances de l'Association.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle harmonisé MCH2. Ils sont présentés de manière identique au budget de l'année de référence et les chiffres sont comparés avec les comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie.

Ils se composent des éléments suivants :

- a) le bilan ;
- b) le compte de résultats ;
- c) le compte des investissements ;
- d) le tableau des flux de trésorerie ;
- e) l'annexe.

La loi sur les finances communales, applicable aux associations de communes par analogie (art. 12 al. 1 LFCo), prescrit que les comptes soient soumis par le Comité de direction de l'Association, dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice, à l'Assemblée des délégué.e.s avec un message explicatif.

Celui-ci doit contenir au minimum des explications sur les points suivants (art. 35 al. 2 OFCo) :

- a) les charges et les dépenses imprévisibles non inscrites au budget ;
- b) les variations importantes avec les comptes de l'année précédente ;
- c) les variations importantes avec le budget ;
- d) les décomptes intermédiaires des investissements en cours et les décomptes finaux des investissements réalisés.

III. Généralités

Le Comité de direction a validé les comptes 2024 de l'AGR lors de sa séance du 26 mars 2025. Ceux-ci se réfèrent au budget 2024 de l'AGR, qui a été élaboré en tenant compte des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des buts statutaires de l'Association à travers ses commissions instituées.

Le budget prévoyait, entre autres, la dotation en personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Association, à savoir l'entrée en fonction du directeur de l'Association ainsi qu'un 0.9 EPT supplémentaire pour renforcer le Service Officiel des curatelles.

En outre, l'AGR a opté en 2024 pour une amélioration des prestations sociales des employé.e.s dans un esprit de cohérence et d'homogénéité dans le district.

Au niveau des places de crèche, l'Assemblée des délégué.e.s a accepté le subventionnement de 43 nouvelles places d'accueil extrascolaire de la Petite Enfance en 2024, à savoir :

- 6 places supplémentaires à la Crèche Casse-Noisettes dès le 01.01.2024 ;
- 37 nouvelles places à la Crèche Pop e poppa à Romont dès le 01.08.2024.

Concernant le tourisme, il a été nécessaire d'augmenter la contribution communale de CHF 1.25 par habitant, répartie selon la clé glânoise, afin d'assurer le maintien de l'offre de prestations actuelle de l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.

Au niveau des revenus, un nouveau mandat de prestations a été pris en charge par le secrétariat général de l'AGR pour l'administration des finances de l'AEGN, avec un total d'environ 150 heures à réaliser par année.

1. Comptes de résultats 2024 :

Les comptes de l'AGR bouclent avec un **total des charges de CHF 3'635'703,28** et des **revenus provenant du fonctionnement de CHF 667'504,84**. La contribution communale encaissée durant l'année 2024 s'est élevée à **CHF 3'405'626.56**.

L'**excédent des revenus** qui ressort de l'exercice 2024 se monte à **CHF 437'428,12**, dont CHF 15'209,50 proviennent de revenus extraordinaires. Ce dernier sera rétrocédé aux communes membres, selon la clé de répartition statutaire du district pour l'année de référence. Cette rétrocession s'appliquera sous forme de compensation sur l'acompte à verser par les communes pour l'année 2025.

1.1. Compte de résultats échelonné :

	Comptes annuels 2024	Budget 2024	Comptes annuels 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1 212 727.41	1 249 800.00	925 458.44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	466 373.62	483 700.00	338 208.59
36 Charges de transfert	1 923 171.45	2 288 356.00	1 928 630.70
37 Subventions à redistribuer			
Total Charges d'exploitation	3 602 272.48	4 021 856.00	3 192 297.73
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	542 064.18	522 380.00	460 261.80
46 Revenus de transfert	3 483 130.51	3 474 476.00	2 686 352.68
Total Revenus d'exploitation	4 025 194.69	3 996 856.00	3 146 614.48
Résultat provenant des activités d'exploitation	422 922.21	-25 000.00	-45 683.25
34 Charges financières	6 103.20	6 000.00	6 097.65
44 Revenus financiers	5 399.61		
Résultat provenant de financements	-703.59	-6 000.00	-6 097.65
Résultat opérationnel	422 218.62	-31 000.00	-51 780.90
38 Charges extraordinaires			
48 Revenus extraordinaires	15 209.50		0.05
Résultat extraordinaire	15 209.50		0.05
Résultat annuel	437 428.12	-31 000.00	-51 780.85

Imputations internes entre l'administration générale et le Service des curatelles : CHF 27'327.60.

1.2. Compte de résultats par fonction :

	Comptes annuels 2024		Budget 2024		Comptes annuels 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	565 675,66	106 455,89	513 940,00	79 730,00	311 854,64	73 543,44
Excédent de charges		459 219,77		434 210,00		238 311,20
1 Service Officiel des curatelles	1 068 874,66	522 883,40	1 135 860,00	490 000,00	910 262,14	428 022,11
Excédent de charges		545 991,26		645 860,00		482 240,03
3 Culture, sport et loisirs	6 000,00		6 000,00		3 500,00	
Excédent de charges		6 000,00		6 000,00		3 500,00
5 Petite Enfance	1 732 247,16	22 565,55	2 095 000,00	20 000,00	1 770 340,85	17 508,75
Excédent de charges		1 709 681,61		2 075 000,00		1 752 832,10
7 Protection de l'environnement et	8 448,20		17 000,00		9 591,80	
Excédent de charges		8 448,20		17 000,00		9 591,80
8 Economie et tourisme	254 457,60	15 600,00	273 556,00	15 000,00	206 345,95	8 400,00
Excédent de charges		238 857,60		258 556,00		197 945,95
9 Contribution des communes		3 405 626,56		3 405 626,00		2 632 640,23
Excédent de revenus/charges	437 428,12		-31 000,00		-51 780,85	
Totaux	4 073 131,40	4 073 131,40	4 010 356,00	4 010 356,00	3 160 114,53	3 160 114,53

1.3. Excédent de la contribution communale encaissée en 2024 par fonction :

L'écart des charges nettes (charges – revenus) de l'exercice 2024 par rapport à la participation des communes prévue au budget pour chacune des fonctions d'activité de l'Association est le suivant :

Activité	Charges nettes	Contribution communale	Ecart
▪ Administration	CHF 459 219,77	CHF 417 070,08	+ CHF 42 149,69
▪ Service Officiel des curatelles :	CHF 545 991,26	CHF 632 000,10	- CHF 86 008,84
▪ Culture, sport et loisirs	CHF 6 000,00	CHF 6 000,10	- CHF 0,10
▪ Petite Enfance en Glâne :	CHF 1 709 681,61	CHF 2 075 000,06	- CHF 365 318,45
▪ Aménagement territoire – PDR	CHF 8 448,20	CHF 17 000,12	- CHF 8 551,92
▪ Economie et tourisme	CHF 238 857,60	CHF 258 556,10	- CHF 19 698,50
Total	CHF 2 968 198,44	CHF 3 405 626,56	- CHF 437 428,12

L'excédent de la contribution communale ou excédent des revenus de l'exercice provient essentiellement des coûts de la Petite Enfance (-18%) et du Service Officiel des curatelles (-15%), qui présentent une diminution importante par rapport aux charges budgétisées. Au contraire, davantage de ressources ont été nécessaires pour l'administration générale (+6%). Les résultats des fonctions aménagement du territoire ainsi que celle du tourisme et l'économie ont épongé en partie le besoin de l'administration.

1.4. Explication des écarts importants des comptes par rapport au budget 2024 :

1.4.1. Administration générale

- Total des charges : CHF 565'675,66
- Total des revenus : CHF 106'455,89
- **Excédent des charges : CHF 459'219,77**

➤ Charges de l'administration générale

Le montant total des charges de l'administration générale s'élève à **CHF 565'675,66 pour un budget de CHF 513'940.00 (+ 11%)**.

Les comptes présentant un dépassement à justifier sont les suivants :

➤ Législatif – principaux écarts :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0110 Législatif - Assemblées, commissions et organe de révision	6 249,60	8 100,00	6 555,50	-1 850	-23%
0110.3099.00 Frais assemblées et autres frais (apéritif, cadeaux)	3 106,75	2 000,00	1 285,60	1 107	55%

• **Compte 0110.3099.00 – Frais des assemblées :** **+ CHF 1'107.00**

Une assemblée des délégué.e.s extraordinaire a été nécessaire pour l'approbation du Plan Directeur Régional de la Glâne, ce qui a généré un dépassement de budget de CHF 1'107.00 (+55%) pour les frais y relatifs.

➤ Exécutif – principaux écarts :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0120 Exécutif - comité de direction	48 658.20	36 000.00	30 021.75	12 658	35%
0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction	27 424.75	20 000.00	19 040.00	7 425	37%
0120.3000.01 Traitement et jetons de la commission Synergies et structure	7 430.00	0.00	0.00	7 430	100%
0120.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	1 060.25	0.00	496.40	1 060	100%
0120.3054.00 Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	407.30	0.00	201.80	407	100%
0120.3099.00 Frais des séances et autres frais du comité	3 989.60	2 000.00	1 030.40	1 989.60	99%
0120.3170.01 Frais de déplacements et autres frais - commission Synergies et structure	410.20	0.00	0.00	410	100%

• **Compte 0120.3000.00 – Traitement et jetons du comité de direction :** **+ CHF 7'425.00**

Jetons de présence versés aux membres du comité de direction pour 13 séances, dont une séance de travail extra-muros d'une journée non prévue au budget, ainsi que pour le travail de coordination avec la direction.

• **Comptes 0120.3000.01 & 0120.3170.01 – Traitement et frais comm. Synergies et structure :** **+ CHF 7'840.20**

Une commission Synergies et structure a été constituée par le Comité de direction en mars 2024 afin d'analyser les structures et d'identifier des possibles synergies au niveau des associations régionales. Elle est composée de 7 membres ainsi que du directeur de l'AGR. De plus, 4 groupes de travail ont été créés pour s'occuper des thématiques finances, immobilier, informatique et RH. Au total, 16 séances de travail non prévues au budget ont été réalisées en 2024. Le montant des vacations et frais de déplacement payés s'élève à CHF 7'840.20.

• **Comptes 0120.3050.00 et 0120.3054.00 – Cotisations patronales aux assurances :** **+ CHF 1'467.55**

Cotisations patronales dues à la Caisse de compensation concernant les jetons de présence versés aux membres du comité de direction dépassant la limite de cotisation prévue par la loi.

● **Compte 0120.3099.00 – Frais de séances et autres frais du comité :** **+ CHF 1'989.60**

Frais des séances et autres frais du comité de direction. Ces frais ont été sous-estimés lors de l'établissement du budget 2024 étant donné que la planification des séances n'était pas encore connue à ce moment-là.

➤ **Services généraux – principaux écarts :**

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0220 Services généraux	510 767,86	469 840,00	275 277,39	40 928	9%
0220.3010.00 Salaires du personnel administratif	317 212,87	300 000,00	160 913,77	17 213	6%
0220.3054.00 Cotisations patronales pour allocations familiales	8 238,27	4 000,00	4 006,30	4 238	106%
0220.3101.00 Matériel d'exploitation et fournitures de conciergerie	611,45	500,00	490,15	111	22%
0220.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	9 000,15	2 000,00	0,00	7 000	350%
0220.3118.00 Acquisitions de logiciels, licences	45 042,00	30 000,00	26 919,82	15 042	50%
0220.3130.00 Frais de ports et de téléphones	3 511,30	2 000,00	3 341,05	1 511	76%
0220.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, site internet)	6 745,05	500,00	1 085,25	6 245	1249%
0220.3151.00 Entretien des machines, appareils véhicules et outils	388,65	0,00	0,00	389	100%
0220.3158.00 Entretien des imm. incorporables (maintenance informatique)	7 685,90	5 000,00	8 795,20	2 686	54%
0220.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	1 692,40	1 000,00	785,92	692	69%

Total de l'augmentation des charges des services généraux : **+ CHF 40'928.00.**

Les charges de fonctionnement 2024 de l'administration générale de l'AGR se sont élevées à CHF 510'767,86, soit 9% de plus par rapport au montant budgétisé. La hausse des charges en comparaison au budget 2024 concerne principalement les comptes suivants :

- **Comptes 0220.3010.00 à 0220.3090.00 – Salaires et charges du personnel :** **+ CHF 16'544.00**
 - Engagement du directeur de l'Association au 01.02.2024 et d'une secrétaire à 50 % au 01.09.2024. Ce dernier poste n'était pas prévu au budget. Il a été autorisé par le Comité de direction en vue de palier l'important nombre d'heures supplémentaires réalisées par le personnel du secrétariat général afin d'accomplir l'ensemble des tâches attribuées ;
 - Ajustement des charges sociales par rapport à la nouvelle masse salariale. Il faut relever ici la hausse des coûts inhérents à l'adaptation du contrat LPP dès le 1^{er} septembre 2023 en vue de tendre vers une unification des prestations au niveau des associations du district, à savoir l'augmentation de 50 à 59% de la part de cotisation LPP à charge de l'employeur et la suppression du plafonnement des salaires soumis ;
 - Introduction dès le 01.01.2024 d'une allocation familiale patronale de CHF 150.00/enfant versée proportionnellement au taux d'activité de l'employé.e.
- **Compte 0220.3110.00 – Acquisitions de meubles et appareils de bureau :** **+ CHF 7'000.00**

Ces éléments, nécessaires à la création d'un environnement de travail conforme aux standards actuels, qui accueillent deux personnes supplémentaires, n'avaient pas été budgétisés :

 - Aménagement du bureau du directeur ;
 - Pose de stores dans les trois bureaux de l'administration.
- **Compte 0220.3118.00 - Acquisition de logiciels et licences :** **+ CHF 15'042,00**
 - Licences iGlâne, Wedo, Cresus, office et autres.
 - Sous-estimation par erreur du budget pour les licences iGlâne, qui n'ont été comptées que pour 6 mois au lieu de 12, à l'instar de l'année précédente.
- **Compte 0220.3130.00 – Frais de ports et de téléphones :** **+ CHF 1'511,00**
 - Montant sous-estimé au budget. La facturation des charges est en ligne avec celle de l'année 2023.

- **Compte 0220.3133.00 – Charges d’utilisation de l’informatique :** **+ CHF 6'245,00**
 - Facture annuelle des frais de sauvegarde et de stockage des données selon contrat en vigueur avec Tebicom. Montant sous-estimé au budget. Cette situation résulte également de la sauvegarde superflue de certaines données (facturation au volume de données sauvegardées), situation qui a depuis été corrigée.
- **Compte 0220.3158.00 – Entretien des immobilisations incorporelles :** **+ CHF 2'686,00**
 - Frais de maintenance informatique sous-estimés au budget. Ceux-ci sont tributaires de la hausse du personnel.
- **Compte 0220.3170.00 – Frais de déplacement et autres frais :** **+ CHF 692,00**
 - Frais de déplacement et de représentation sous-estimés au budget 2024.

➤ **Revenus de l’administration générale :**

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
0220 Services généraux	106 455,89	79 730,00	73 543,44	26 726	34%
0220.4260.00 Participation aux frais de loyer - Innoreg	8 880,00	8 880,00	8 880,00	0	0%
0220.4260.10 Produits refacturation aux tiers (photocopies, déplacements, cafétaria, etc.)	6 931,01	3 500,00	6 158,44	3 431	98%
0220.4260.20 Participation et remboursement de tiers	529,20	0,00	0,00	529	100%
0220.4400.00 Intérêts des liquidités	1 240,58	0,00	0,00	1 241	100%
0220.4614.10 Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG	44 436,25	43 250,00	42 535,00	1 186	3%
0220.4614.20 Autres revenus d'exploitation - Mandat AEGN	16 461,25	10 000,00	1 820,00	6 461	65%
0220.4614.30 Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg	650,00	600,00	650,00	50	8%
0220.4910.00 Imputations internes pour salaires et charges du personnel	27 327,60	13 500,00	13 500,00	13 828	102%

Total des revenus : **+ CHF 26'726.00**

En ce qui concerne les revenus, la refacturation de certains frais et le complément d’heures travaillées pour les différents mandats ont permis une augmentation d’environ 34 % par rapport aux revenus budgétisés. Les écarts par rapport au budget sont détaillés ci-dessous

- **Compte 0220.4260.10 – Produits de refacturation :** **+ CHF 3'431.00**
Frais de photocopies, déplacements et autres frais refacturés à l’OTR et aux différents mandants.
- **Compte 0220.4260.00 – Participation et remboursement de tiers :** **+ CHF 529,20**
Jetons de présence versés par l’ACF pour la participation à des groupes de travail ou séances.
- **Compte 0220.4400.00 - Intérêts des liquidités :** **+ CHF 1'240,58**
Gestion de la trésorerie des liquidités sous forme de comptes bancaires à terme.
- **Compte 0220.4614.10 – Revenus mandat VOG :** **+ CHF 1'186.00**
Les mandats sont facturés CHF 65.00/heure. Le contrat de mandat de gestion de la VOG (STEP d’Ecublens-FR) prévoit un forfait de 620 h. par année. En 2024, le mandat a demandé 50 heures supplémentaires pour le suivi du projet de revitalisation de la Biorde. Finalement, 68 heures complémentaires ont été facturés pour le travail.
- **Compte 0220.4614.20 – Revenus mandat AEGN :** **+ CHF 6'461.00**
Nouveau mandat en gestion depuis le 01.11.2023 pour l’administration des finances de l’AEGN (STEP Autigny). Pour l’exercice 2024, la facturation a été de 253 h. contre 150 h. prévues au budget.
- **Compte 0220.4910.00 - Imputations internes pour salaires et charges du personnel :** **+ CHF 13'828,00**
Il s’agit du quota en heures des ressources en personnel mises à disposition de la commission curatelles par le secrétariat général, qui s’occupe de la tenue de son secrétariat ainsi que de la gestion des RH et des finances du Service. Les heures investies ont quasiment doublé cette dernière année.

1.4.2. Service Officiel des Curatelles :

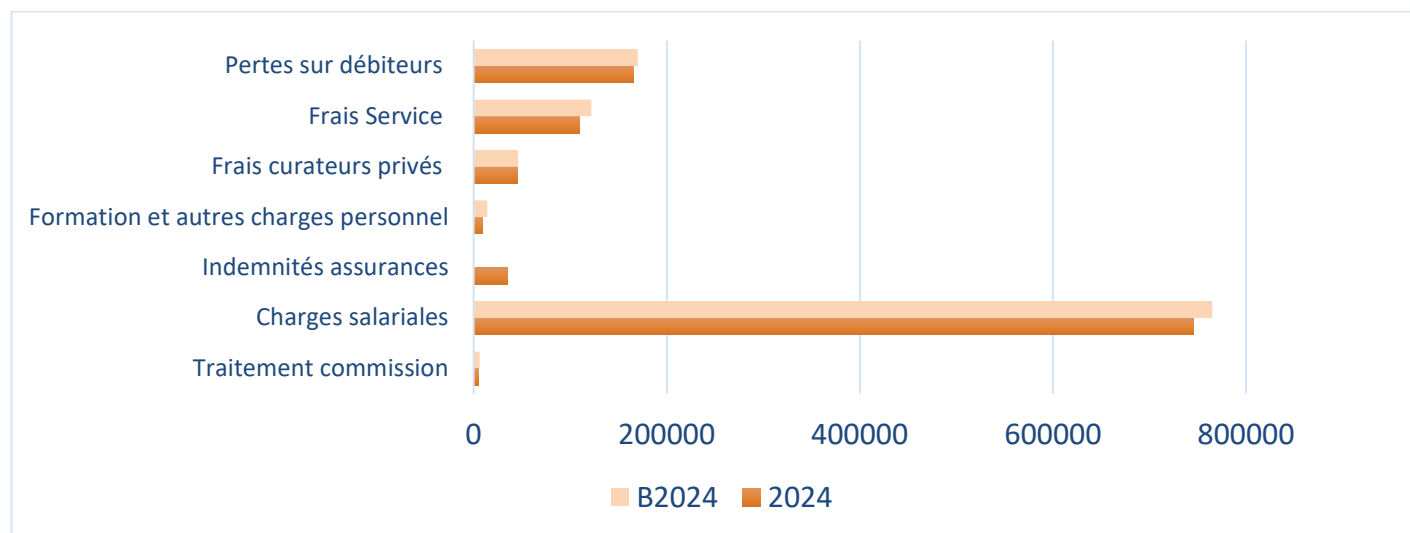
- Total des charges : CHF 1'068'874.66
- Total des revenus : CHF 522'883.40
- **Excédent des charges :** CHF 545'991.26

Le budget 2024 du Service Officiel des curatelles a été élaboré sur la base des dossiers suivis au 01.09.2023 car les rémunérations et frais de curatelles sont toujours facturés l'année n+1. Une augmentation de la contribution communale de 9,7 % avait été accordée au budget pour palier la hausse des charges prévues en raison de l'augmentation des ressources en personnel nécessaires.

Le bouclage comptable confirme une bonne maîtrise des charges et des rémunérations budgétisées au plus juste, en fonction du travail réalisé en 2023. L'excédent des charges s'élève à CHF 545'991.26, soit - CHF 99'869.00 (-15%) par rapport au résultat budgétisé. L'excédent de la contribution communale est quant à lui de CHF 86 008,84.

Principaux écarts :

➤ Charges du Service Officiel des Curatelles



• Charges salariales et du personnel (comptes 1400.3010.00 à 1400.3099.00) : - CHF 59'210.50

- Le budget des charges salariales a été respecté malgré les difficultés liées aux absences pour maladies de longue durée et changements au niveau du personnel, qui ont nécessité l'engagement de deux personnes remplaçantes.
- Une baisse de 7,6% du total des charges salariales et des frais du personnel est constatée par rapport au budget. Ceci malgré l'engagement d'un nouveau curateur, et de la hausse des coûts au niveau des charges LPP et d'allocations d'employeur précitées. Cette baisse s'explique par :
 - a) la vacation du poste du responsable de service durant deux mois ;
 - b) l'engagement de 0,8 EPT curateur prévu au budget dès janvier mais qui est arrivé au 1^{er} mai ; trimestre 2024 ;
 - c) plusieurs cas de maladie de longue durée pour lesquels CHF 35'524,85 d'indemnités maladie ont été encaissés ;
 - d) formation du personnel ciblée sur les besoins (enveloppe budgétaire utilisée à 58%).

- **Comptes 1400.3130.10 et 1400.3130.11 - Rémunération et frais des Curateurs privés : + CHF 5'861.40**
Coûts stables par rapport au budget mais en hausse de 15% par rapport à l'exercice 2023 en raison de quelques nouveaux curateurs privés sur lesquels peut compter la Justice de Paix.
- **Frais généraux du service et prestations de tiers : - CHF 15'865.80**
La diminution de 13 % des frais généraux et prestations de tiers par rapport au budget accordé confirment la rigueur dans la gestion des coûts.

Au niveau des frais généraux, 4 comptes font l'objet de dépassements autorisés à justifier. Le détail est indiqué ci-dessous :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1 Ordre et sécurité publics	1 068 874,66	1 135 860,00	910 262,14	-99 869	-15%
1400 Service Officiel des curatelles	1 068 874,66	1 135 860,00	910 262,14	-99 869	-15%
1400.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	8 032,00	3 000,00	2 107,05	5 032	168%
1400.3130.20 Frais Saidef pour destruction de documents confidentiels	121,30	0,00	0,00	121	100%
1400.3150.00 Entretien des meubles et appareils de bureau	2 282,90	1 000,00	914,10	1 283	128%
1400.3158.00 Entretien immobilisations incorporelles (contrat de maintenance informatique)	4 879,60	4 000,00	2 868,35	880	22%

- **Compte 1400.3110.00 - Acquisition de meubles et appareils de bureau : + CHF 5'032,00**
Acquisition d'armoires pour les archives. Dépassement de budget autorisé par la commission.
- **Compte 1400.3130.20 - Frais Saidef : + CHF 121.30**
Frais Saidef pour la destruction de documents confidentiels non prévus au budget.
- **Compte 1400.3150.00 - entretien des meubles et appareils de bureau : + CHF 1'282.90**
Installation et entretien de la téléphonie et remplacement de la vitre de la 2ème porte d'entrée du Service pour une meilleure sécurité du personnel.
- **Compte 1400.3158.00 - entretien des immobilisations incorporelles : CHF 879.60**
Contrat de maintenance informatique selon les besoins d'assistance du personnel et l'installation des postes.

➤ **Pertes sur débiteurs**

- **Compte 1400.3180.00 - Provision pour pertes sur débiteurs : - CHF 4'243,30**
 - La provision 2024 à créer est de CHF 165'756.70, contre CHF 170'000.00 prévus au budget. Celle-ci concerne uniquement les factures de rémunérations à charge des communes.
 - Les créances non encaissées restent ouvertes et sont passées par pertes au bout de deux ans. En 2024, les factures débiteurs 2022 ouvertes ont été passées par pertes pour un montant de CHF 116'209.74.
 - Une réserve pour pertes sur débiteur de CHF 25'032.00 a pu être dissoute concernant les créances des années 2022 et 2023, ceci grâce à un suivi rigoureux des encaissements.

➤ **Revenus du Service Officiel des curatelles**

La variation à la hausse des revenus par rapport au budget est de 7%, soit CHF 32'883,40.

Celle-ci est due en grande partie à l'encaissement d'une participation aux frais pour la formation de stagiaires de la HES-SO ainsi qu'à l'encaissement de créances d'années écoulées, déjà passées par pertes. Un revenu extraordinaire provient de l'encaissement du solde des décomptes de charges des locaux pour les années 2020 à 2023.

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
1400 Service Officiel des curatelles	522 883,40	490 000,00	428 022,11	32 883	7%
1400.4130.00 Intérêts de placements bancaires	964,28			964	100%
1400.4260.00 Remboursements et participations de tiers	8 779,20	0,00	4 345,00	8 779	100%
1400.4260.10 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas non indigents	279 460,00	280 000,00	257 457,32	-540	0%
1400.4260.11 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas indigents	204 959,07	200 000,00	149 365,09	4 959	2%
1400.4260.12 Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents	0,90		1 459,00	1	100%
1400.4260.13 Participation des pupilles - récupération d'années antérieures	13 165,90	10 000,00	15 098,60	3 166	32%
1400.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	344,55		297,05	345	100%
1400.4830.00 Revenus extraordinaires et arrondis	15 209,50		0,05	15 210	100%

➤ Participation aux rémunérations et frais de curatelles

- **Compte 1400.4260.10 – Participation des pupilles « cas non indigents » :** - CHF **540.00**
 - 112 mandats non indigents facturés et 14 levées de curatelle.
 - La facturation des rémunérations et frais des cas non indigents a été atteinte, conformément au budget prévu. Le chiffre à encaisser est de CHF 279'460.00.
- **Compte 1400.4260.11 – Participation des pupilles « cas indigents » :** + CHF **4'959.07**
 - Facturation des cas indigents : CHF 204'959.07 pour 84 dossiers et 12 levées.
 - Encaissement prévu : CHF 28'800.00 (CHF 300.00 par dossier).
 - Le solde est passé par pertes après une période de 2 ans.

1.4.3. Culture, sport et loisirs

- Total des charges : CHF 6'000.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Excédent des charges : CHF 6'000.00

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
3 Culture, sport et loisirs	6 000,00	6 000,00	3 500,00	0	0%
3320 Medias	2 500,00	2 500,00	0,00	0	0%
3320.3130.00 Plateforme cantonale culturelle In situ	2 500,00	2 500,00	0,00	0	0%
3420 Loisirs	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0	0%
3420.3636.00 Contribution au passeport vacances de la Glâne	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0	0%

- **Compte 3320.3130.00 – Plateforme cantonale culturelle In Situ :** CHF **2'500.00**
 - Montant au budget pour la cotisation annuelle pour la promotion d'activités culturelles à travers la plateforme cantonale In Situ (dernière année de cotisation selon décision du CODIR).
- **Compte 3420.3636.00 – Contribution au Passeport-Vacances de la Glâne :** CHF **3'500.00**
 - Soutien annuel de la Région au Passeport-Vacances de la Glâne.

1.4.4. Petite Enfance en Glâne

- Total des charges : CHF 1'732'247.16
- Total des revenus : CHF 22'565.55
- Excédent des charges : CHF 1'709'681.61

Les budgets 2024 des structures ont été établis en considérant les placements au 01.09.2023, sachant que normalement ces derniers étaient valables jusqu'au 31.08.2024. Dès le 01.09.2024, les structures d'accueil ont estimé les subventions à verser en fonction des chiffres des années précédentes car la situation économique des nouvelles familles était une variable inconnue.

Les comptes 2024 affichent un excédent de la contribution communale de **CHF 365'318.39 (-18%)**. Ce résultat positif découle principalement de la meilleure capacité économique des familles en 2024 par rapport à 2023, ainsi que de la faible diminution du taux de fréquentation des structures Brin d'Éveil et Le Bourillon. Ces éléments étant inconnus lors de l'établissement du budget. Néanmoins, le nombre de places d'accueil disponible en Glâne en 2024 est supérieur à 2023 avec l'ouverture de la crèche Pop e poppa au 01.08.2024.

➤ Charges administratives

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
5 Enfance et jeunesse	1 732 247,16	2 095 000,00	1 770 340,85	-365 318	-18%
5451 Prestations aux familles	1 732 247,16	2 095 000,00	1 770 340,85	-365 318	-18%
5451.3000.00 Traitement et jetons de la commission Petite Enfance	11 490,00	10 700,00	12 125,00	790	7%
5451.3010.00 Salaires du personnel administratif	20 379,20	17 500,00	18 816,00	2 879	16%
5451.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	3 155,00	1 900,00	2 258,90	1 255	66%
5451.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	44,50	100,00	41,00	-56	-56%
5451.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	150,25	200,00	138,75	-50	-25%
5451.3099.00 Autres charges du personnel	0,00	500,00	0,00	-500	-100%
5451.3100.00 Matériel de bureau	807,20	1 000,00	764,75	-193	-19%
5451.3102.00 Imprimés et publications	613,10	500,00	712,70	113	23%
5451.3130.00 Frais bancaires et postaux	90,00	50,00	87,85	40	80%
5451.3130.10 Prestations de services de tiers (tél, affranchissements)	1 005,26	1 100,00	793,70	-95	-9%
5451.3133.00 Support informatique	6 794,25	7 470,00	4 549,15	-676	-9%
5451.3134.00 Primes d'assurance de choses	35,40	80,00	41,80	-45	-56%
5451.3160.00 Location des infrastructures	3 600,00	3 600,00	3 600,00	0	0%
5451.3170.00 Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	1 967,55	3 000,00	2 170,55	-1 032	-34%
5451.3612.00 Salaires du secteur financier	17 606,55	19 300,00	13 042,15	-1 693	-9%

Les **charges administratives s'élèvent à CHF 67'738.26**, ce qui correspond globalement au budget accordé. Une hausse de CHF 8'586.00, soit 14,5 %, est constatée par rapport à l'exercice 2023. Celle-ci provient essentiellement des charges salariales et des frais du support informatique. Le taux effectif du personnel administratif durant l'année 2024 a été de 24% au lieu du 20% estimé au budget et celui du secteur financier de 11 % au lieu de 15%. Globalement, le taux effectif du personnel de 35%, ce qui correspond au budget accordé, est respecté.

➤ Dépassements à justifier selon le règlement des finances :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
5 Enfance et jeunesse	1 732 247,16	2 095 000,00	1 770 340,85	-365 318	-18%
5451 Prestations aux familles	1 732 247,16	2 095 000,00	1 770 340,85	-365 318	-18%
5451.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	3 155,00	1 900,00	2 258,90	1 255	66%
5451.3102.00 Imprimés et publications	613,10	500,00	712,70	113	23%
5451.3130.00 Frais bancaires et postaux	90,00	50,00	87,85	40	80%

La hausse des cotisations patronales aux assurances AVS-AI-APG-AC provient du taux effectif du personnel administratif ainsi que des jetons de la commission soumis à l'AVS. Pour les deux autres dépassements, il s'agit des besoins pour le bon fonctionnement du Service. Les montants sont insignifiants.

➤ **Charges des subventions**

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C/B 2024	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
5 Enfance et jeunesse	1 664 508,90	2 028 000,00	1 711 198,55	-363 491	-18%
Total des subventions accordées aux structures d'accueil	1 664 508,90	2 028 000,00	1 711 198,55	-363 491	-18%
5451.3636.00 Subventions à la crèche Casse-Noisettes	666 451,50	790 000,00	707 822,00	-123 549	-16%
5451.3636.01 Subventions à la crèche Le P'tit Ourson (ex Bourillon)	259 536,75	275 000,00	240 197,90	-15 463	-6%
5451.3636.02 Subventions Crèche Pop et Poppa Romont	74 042,20	100 000,00	0,00	-25 958	-26%
5451.3636.03 Subventions aux crèches hors district	111 701,20	130 000,00	133 769,25	-18 299	-14%
5451.3636.04 Subventions à la crèche Brin d'éveil	163 369,15	225 000,00	204 892,95	-61 631	-27%
5451.3636.10 Subventions pour l'Accueil familial de jour	382 263,30	500 000,00	414 220,65	-117 737	-24%
5451.3636.20 Subventions à la garderie les Marmailles	7 144,80	8 000,00	10 295,80	-855	-11%

Les charges de **subventions** aux familles via les crèches et l'Accueil familial de jour présentent une **diminution de CHF 363'491.10**, soit une baisse de **18 %** par rapport au budget 2024.

➤ **Explication des écarts :**

- **Compte 5451.3636.00 – Subventions à la crèche Casse-Noisettes : - CHF 123'549.50**
 - La participation des communes se situe à 25 % contre 30% prévus au budget en raison d'une meilleure capacité économique des familles et en considérant un taux de fréquentation de 100%. Ceci représente une économie pour les communes de CHF 123'549.50. Le taux de fréquentation de la structure n'a absolument pas baissé avec l'arrivée de Pop e poppa.
- **Compte 5451.3636.01 – Subventions à la crèche Le P'tit Ourson (ex Le Bourillon) : - CHF 15'463.25**
 - Le budget 2024 de la crèche Le P'tit Ourson (ex Le Bourillon) à Vauderens a été établi sur un taux de fréquentation de la crèche à 100 % et une participation des communes de 28,5%. Toutefois, le taux de remplissage a baissé à 91% et la participation des communes se situerait à 29,6%.
- **Compte 5451.3636.02 – Subventions à la crèche Pop e poppa : - CHF 25'957.80**
 - Le budget 2024 de la crèche Pop e poppa à Romont a été établi pour 5 mois, étant donné que l'ouverture était prévue au 01.08.2024. Le taux de fréquentation avait été fixé à 70% avec un prix de CHF 124.00 (sans le repas) par jour comme pour les autres crèches glânoises, malgré un prix annoncé de CHF 143.00. La différence étant à la charge des familles. La participation communale retenue pour établir le budget était de 30 % de la facturation aux familles.
 - Le taux de fréquentation au 31.12.2024 est de 39 % durant les 5 premiers mois d'ouverture. La participation des communes représente 43.6 % au lieu de 30 % prévu au budget 2025
- **Comptes 5451.3636.03/4240.00 – Subventions aux crèches hors districts : - CHF 18'298.80**
 - L'ouverture des nouvelles places d'accueil ne modifie pas directement nos charges concernant les crèches hors districts. Les placements en cours se termineront lors de l'entrée à l'école des enfants. Nous pourrions privilégier nos structures glânoises uniquement lors de nouveaux placements. Nous avons intégré le subventionnement au réseau vaudois ARAJ Broye-Vully dans les crèches hors district, c'est pourquoi il est nécessaire de soustraire à ce montant la participation des parents aux crèches hors districts.
 - La participation des parents aux crèches hors district a été de CHF 19'358,90 pour l'année 2024.
- **Compte 5451.3636.04 – Subventions à la crèche Brin d'Eveil : - CHF 61'630.85**
 - Lors de l'établissement du budget 2024 de la crèche Brin d'Eveil (Berlens), nous avons estimé le taux de fréquentation de cette structure à 100% avec une participation communale de 48%.
 - Le taux de fréquentation a baissé à 92,7 % et la participation communale est de 37,8%.
- **Compte 5451.3636.10 – Subventions à Accueil Familial de Jour : - CHF 117'736.70**
 - Selon les comptes 2024, 237'624 heures de garde ont été facturées et la participation communale s'élèverait à 23.4 % contre 36% prévue au budget.

1.4.5. Aménagement du territoire – PDR Glâne

- Total des charges : CHF 8'448.20
- Total des revenus : CHF 0.00
- Excédent des charges : CHF 8'448.20

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Ecart C/B 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 448,20	0,00	17 000,00	0,00	9 591,80	0,00	-8 552	-50%
7900 Plan directeur régional	8 448,20	0,00	17 000,00	0,00	9 591,80	0,00	-8 552	-50%
7900.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions	2 170,00		8 000,00		3 110,00		-5 830	-73%
7900.3130.00 Frais séances PDR	0,00		2 000,00		0,00		-2 000	-100%
7900.3130.01 Frais bancaires	0,00		0,00		30,75		0	0%
7900.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	175,00		1 000,00		353,40		-825	-83%
7900.3401.00 Intérêts des dettes	6 103,20		6 000,00		6 097,65		103	2%

- **Compte 7900.3000.00 – Jetons de présence du COPIL PDR : - CHF 5'830.00**
 - Vacances pour les 9 membres de la commission pour les trois séances réalisées en 2024.
- **Compte 7900.3130.00 – Frais des séances PDR : - CHF 2'000.00**
 - Les séances de la commission n'ont pas suscité de frais particuliers.

1.4.6. Tourisme et économie

- Total des charges : CHF 254'457.60
- Total des revenus : CHF 15'600.00
- Excédent des charges : CHF 238'857.60

L'ensemble des tâches en lien avec le tourisme et l'économie a largement respecté le budget établi pour l'année 2024. L'excédent de la contribution à retourner aux communes s'élève à CHF 19'698.50.

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Ecart C/B 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
8 Economie publique	254 457,60	15 600,00	273 556,00	15 000,00	206 345,95	8 400,00	-19 698	-8%
8406 Tourisme	239 760,60	0,00	245 056,00	0,00	203 513,25	0,00	-5 295	-2%
8406.3000.00 Traitement Commission Tourisme, culture et patrimoine	4 090,00		8 000,00		3 530,00		-3 910	-49%
8406.3170.00 Frais de déplacement et autres frais commission Tourisme, patr. et culture	614,60		2 000,00		343,25		-1 385	-69%
8406.3636.00 Contribution d'exploitation à l'Office de tourisme régional de la Glâne	235 056,00		235 056,00		199 640,00		0	0%
8506 Industrie, artisanat et commerce	14 697,00	15 600,00	28 500,00	15 000,00	2 832,70	8 400,00	-14 403	-107%
8506.3000.00 Traitement et jetons de présence de la commission Economie	3 830,00		8 000,00		1 360,00		-4 170	-52%
8506.3130.00 Visites d'entreprise	230,80		4 000,00				-3 769	-94%
8506.3130.01 Evénements ou autres projets	7 782,45		12 000,00				-4 218	-35%
8506.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la commission Economie	353,75		2 000,00		222,70		-1 646	-82%
8506.3636.00 Subventions - Cotisations à FriUp	2 000,00		2 000,00		1 000,00		0	0%
8506.3636.10 Subventions - Cotisations NPR	500,00		500,00		250,00		0	0%
8506.4636.10 Subvention Innoreg, part régionale		15 600,00		15 000,00		8 400,00	600	4%
Excédent des charges		238 857,60		258 556,00		197 945,95	-19 698	-8%

➤ Charges du tourisme :

Concernant le tourisme, l'AGR se charge d'encaisser puis de reverser la contribution communale en faveur du tourisme en Glâne due à l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.

- **Comptes 8406.3000.00 et 3170.00 – Traitement et frais Commission tourisme : - CHF 5'295.00**
Les 10 membres de la commission Tourisme, patrimoine et culture se sont réunis lors de trois séances durant l'année 2024. En outre, sont prévus dans ce compte les séances de préparation des affaires à traiter ainsi que la participation du Président de la commission aux séances du bureau de l'OTR. Un total de 41 jetons a été payé de manière globale pour cette fonction durant l'exercice 2024.

• **Compte 8406.33636.00 – Contribution d'exploitation à l'OTR :**

La contribution au tourisme 2024 a été calculée comme suit :

○ Participation de CHF 3.-/habitant (population Glâne sans Romont) :	CHF 61'161.00
○ Forfait de la Commune de Romont :	CHF 37'500.00
○ Participation de CHF 5.25/habitant selon la clé glânoise (totalité population) :	<u>CHF 136'395.00</u>
Total	<u>CHF 235'056.00</u>

Afin d'équilibrer les comptes 2024 de l'OTR, une hausse de la contribution communale de CHF 1.25 par habitant avait été proposée au budget 2024. Cet apport complémentaire de la part des communes permettait d'absorber le déficit de l'OTR et de maintenir la palette de prestations. La commission tourisme a travaillé étroitement avec la direction de l'OTR afin de rétablir l'équilibre des comptes en 2024. Entre autres, des discussions ont été menées avec les différents mandataires pour adapter les participations aux frais effectifs et corriger le tarif appliqué.

En conclusion, **le coût du tourisme s'est élevé pour l'année 2024 à CHF 8.25/habitant pour toutes les communes, sauf pour Romont qui contribue à hauteur de CHF 5.25/habitant + son forfait annuel de CHF 37'500.00.**

➤ **Charges de l'économie :**

Les membres de la commission économie se sont rencontrés à deux reprises en 2024, ensuite décision a été prise de fusionner cet organe avec la commission Aménagement et infrastructures. Globalement, une hausse des charges de CHF 25'000.00 avait été budgétisée pour couvrir les vacations de la commission ainsi que pour permettre la visite de 4 entreprises locales de la part des autorités et mettre sur pied un évènement de réseautage des acteurs économiques de la Région. Ce dernier a eu lieu dans le cadre de FribourgOPEN pendant le mois de septembre 2024.

➤ **Revenus de l'économie :**

L'ensemble des frais de la fonction économie sont couverts avec la participation annuelle versée par Innoreg à la Région dans le cadre du nouveau programme NPR. Celle-ci s'élève à CHF 15'600.00, auparavant CHF 8'400.00 (compte 8506.4612.10).

1.4.7. Finances

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
		Revenus	Revenus	Revenus
9 Finances		3 405 626.56	3 405 626.00	2 632 640.23
9500 Part aux recettes - Contribution des communes		3 405 626.56	3 405 626.00	2 632 640.23
9500.4612.00	Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	258 556.10	258 556.00	199 640.00
9500.4612.01	Participation des communes au fonctionnement	417 070.08	417 070.00	221 000.00
9500.4612.02	Participation des communes au Service Officiel des curatelles	632 000.10	632 000.00	576 000.23
9500.4612.03	Participation des communes à la Petite Enfance	2 075 000.06	2 075 000.00	1 624 000.00
9500.4612.04	Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	17 000.12	17 000.00	12 000.00
9500.4612.05	Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	6 000.10	6 000.00	0.00

La **contribution communale prélevée** pour l'année 2024 est de **CHF 3'405'626.56** comme prévu au budget. L'excédent de contribution de CHF 437'428.12, présenté en page 3, sera déduit de l'acompte prélevé en 2025, conformément à la répartition indiquée dans le tableau « Rétrocession aux communes de l'excédent 2024 de l'AGR » annexé au présent rapport.

2. Compte des investissements

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Ecart C/B 2024		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	En CHF	%	
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	25 298,55	0,00	65 000,00	0,00	90 503,10	0,00	-39 701	-61%
7900	Plan directeur régional	25 298,55	0,00	65 000,00	0,00	90 503,10	0,00	-39 701	-61%
7900.5290.00	Plan directeur régional	25 298,55		65 000,00		90 503,10		-39 701	-61%
	Totaux	25 298,55	0,00	65 000,00	0,00	90 503,10	0,00	-39 701	-61%
	Excédent des dépenses		25 298,55		65 000,00		90 503,10	-39 701	-61%
	Totaux	25 298,55	25 298,55	65 000,00	65 000,00	90 503,10	90 503,10		

Le total des dépenses 2024 du compte des investissements s'élève à CHF 25'298.55. Il s'agit du crédit d'engagement relatif au projet du Plan Directeur Régional de la Glâne, voté à l'Assemblée des délégués le 26.05.2021, dont le montant autorisé est de CHF 300'000.00.

Récapitulatif du total des dépenses pour la réalisation du Plan Directeur Régional :

- Année 2020 : CHF 100'000.00 (montant intégré dans le compte de pertes et profits 2020)
- Année 2021 : CHF 58'819.20
- Année 2022 : CHF 151'515.35
- Année 2023 : CHF 90'503.10
- Année 2024 : CHF 25'298,55

➤ Total des dépenses du PDR au 31.12.2024 : CHF 426'136.20

➤ Total des dépenses reportées au bilan au 31.12.2024 : CHF 326'136.20

➤ **Dépassement de crédit : CHF 26'136.20 (8,7%)**

Un montant sera encore nécessaire en 2025 pour adapter le PDR aux conditions fixées par le canton dans son approbation. Celui-ci sera prélevé dans l'enveloppe budgétaire du compte de résultats en lien avec la réalisation d'études pour l'aménagement du territoire, accordée pour l'année 2025.

3. Etat du capital propre au 31.12.2024

01.01.2024	Capital propre non affecté	CHF 375'825,36
31.12.2024	Résultat de l'exercice	CHF 437'428,12
01.01.2025	Capital propre non affecté	CHF 813'253,48

4. Conclusion

Le Comité de direction de l'AGR recommande aux délégué.e.s de :

- Approuver les comptes 2024 tels que présentés en décharge du Comité de direction.
- Valider la proposition de rétrocéder l'excédent des revenus du compte de résultats, **soit CHF 437'428,12**, aux communes membres selon la clé de répartition glânoise 2024.

Romont, le 24 mars 2025

Association Glâne Région

Annexes :

- Tableau de rétrocession de l'excédent de la contribution 2024 aux communes
- Bilan au 31.12.2024
- Comptes de résultats et d'investissements 2024 par nature
- Comptes de résultats et d'investissements 2024 par fonction
- Annexe aux comptes